Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2026 à 14h48
Réference de l'AR : 055-200027787-20261015-DCA_2026_021-DE

ACADÉMIE
DE NANCY-METZ
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Meuse

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

et

PLAN MERCREDI

PROJET

Centre Intercommunal d'Action Sociale
De l'Aire à l'Argonne

CAF – EDUCATION NATIONALE

Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

RAPPEL DU CADRE LEGAL :

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérant et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Le PEDT est un outil de collaboration locale.

Le décret du 24 janvier 2013 prévoit :

- La mise en place d'une semaine scolaire à 24 heures d'enseignement répartis en 9 demi-journées.
- Ces heures sont organisées les lundis, mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis.
- Les temps d'enseignements durent 5 heures 30 maximum par jour et 3 heures 30 maximum par demi-journée.

Toutes les autres organisations de la journée scolaire font l'objet d'une dérogation.

Depuis la rentrée scolaire 2017, les communes qui le souhaitent peuvent organiser la semaine scolaire de quatre jours (décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire).

Le plan mercredi est le cadre de confiance pour encourager et consolider les projets portés par les collectivités, et encore améliorer les activités proposées aux enfants le mercredi.
C'est l'association du cadre réglementé de l'accueil collectif de mineurs satisfaisant à une charte de qualité « Plan mercredi » et du cadre contractuel du projet éducatif territorial, qui définit la nouvelle génération des projets territoriaux baptisés « Projets éducatifs territoriaux/Plan mercredi ».

A/ INFORMATIONS GENERALES

Date de présentation du projet : Octobre 2026

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet :
Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne détient la compétence école,
Centre Intercommunal d'Action Sociale De l'Aire à l'Argonne la compétence jeunesse/périscolaire sur le territoire :
Adresse :42 rue Berne 55250 BEAUSITE / 27 rue du Mont 55260 VILLOTTE SUR AIRE
Téléphone :03.29.70.61.17
Adresse mail : contact@cc-aireargonne.fr
Site web : www.cc-aireargonne.fr

Identité du correspondant sur le territoire concerné :
Nom : LOMBARD
Prénom : Noémie
Fonction : Responsable du CIAS
Téléphone :03.29.75.03.26
Adresse e-mail : culture-liensocial@cc-aireargonne.fr

Coordination du projet assurée par :
Nom et prénom du responsable : KUBLER Virginie

Fonction : Référente du service Enfance- Jeunesse
Adresse : 27 rue du Mont 55260 VILLOTTE SUR AIRE
Téléphone : 03.29.75.00.35
Adresse électronique : accueildeloisirs@cc-aireargonne.fr

Périmètre du PEDT :

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) : … ……..

Indiquer si le territoire se situe en réseau prioritaire : NON

Durée du PEDT (3 ans maximum) : ……..……
L'organisation de la semaine scolaire ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. A l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les 3 ans après un nouvel examen, en respectant la même procédure.

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

En dehors du PEDT, existence sur le territoire de :

- Contrat de ville : ❑ oui ⊠ non
- Contrat dans le domaine culturel ❑ oui ⊠ non
- Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC), ⊠ oui ❑ non
- Contrat territoire lecture (CTL) ❑ oui ⊠ non
- Enseignements artistiques spécialisés : ❑ oui ⊠ non
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : ❑ oui ⊠ non
- Contrat enfance jeunesse (CEJ) : ⊠ oui ❑ non
- Autres : Territoire Educatif Rural ⊠ oui

Besoins répertoriés (pour quel type de public) :

Les structures concernées par le Projet Educatif de Territoire sont:
Les 2 sites d'accueils de loisirs périscolaires (dits Mercredis Récréatifs)

PROJET

Contraintes et richesses du territoire concerné par le PEDT :

Contraintes	Atouts
Des déplacements sur d'autres territoire pour accès à des activités de loisirs non présentes sur le territoire (piscine, musique, certaines pratiques sportives)	Une vie associative très présente et active (25 associations recensées hors comité des fêtes)
Un manque d'infrastructures sportives sur la partie Est du territoire	Un territoire capable de rassembler la population autour d'évènements communs
Un territoire vaste nécessitant des moyens de locomotion	Une relation étroite entre la collectivité et les équipes enseignantes
Des lieux d'accueils péri et extrascolaires parfois trop éloignés	Peu de difficultés à recruter des animateurs
Des bassins de vie différentes selon les communes d'origine (Verdun, Bar-le-Duc, Clermont-en-Argonne)	Contractualisation de la collectivité pour l'Education Artistique et Culturelle, dans le cadre d'un Territoire Educatif Rural (TER), pour les familles (CTG, Charte des Familles MSA)

Objectifs éducatifs du PEDT:
Effets attendus (connaissances, compétences, comportements)

Objectif opérationnel	Nos ambitions	Actions
Améliorer la qualité de l'accueil en favorisant l'émergence d'une culture commune pour offrir aux enfants un espace cohérent d'apprentissage	Favoriser la rencontre et le partenariat entre les différents acteurs (accueils de loisirs, enseignants, associations etc)	Mettre en place des temps de travail entre les enseignants et les équipes périscolaires des Mercredis Récréatifs
	Construire le citoyen de demain en lui offrant un espace d'apprentissage de qualité	Créer des espaces de dialogue et d'échanges avec les enfants en organisant des ateliers d'informations, de sensibilisation à l'égalité homme/femme, aux droits des enfants, à la prise en compte du handicap etc
	Favoriser la cohérence du parcours éducatif de l'enfant en proposant des projets en lien avec les projets d'écoles	Faire participer la responsable du périscolaire aux réunions des directeurs d'établissements scolaires
Favoriser l'ouverture et l'accès à la culture, aux sports, à l'environnement et	Permettre aux enfants du territoire de découvrir les ressources locales à travers les différents projets sportifs,	Mettre en place des projets autour du numérique et du développement durable

au numérique	culturels, numériques, environnementaux	
	Promouvoir la co-construction de projets entre l'éducation nationale, les services de l'intercommunalité (enfance, jeunesse, culturel) et les associations	Mettre en place des actions/projets culturels et artistiques en lien avec les associations et les bibliothèques du territoire
	Développer l'éveil culturel auprès des enfants	Proposer des projets entre l'éducation nationale, les associations et les services de la collectivité
Assurer la continuité et la cohérence des temps scolaires et périscolaires	Développer la collaboration des enseignants et des équipes périscolaires	Mettre en place des projets périscolaires en lien avec les projets d'écoles
	Faciliter la transition entre les structures d'accueil de la petite enfance et la maternelle	Mettre en place des actions passerelles entre la Petite Enfance, l'accueils de loisirs et l'école
	Favoriser les rencontres et le partenariat entre les différents acteurs	Faire participer la responsable du périscolaire aux réunions des directeurs d'établissements scolaires
Permettre l'inclusion de tous les enfants en améliorant leur accessibilité	Offrir un accueil adapté et de qualité à tous les enfants bénéficiant de projets d'accueils individualisés sur tous les temps scolaires, péri et extra-scolaires	Organiser des rencontres entre les professionnels de santé et les acteurs évoluant autour de l'enfant
	Sensibiliser les équipes à l'accueil des enfants à besoins spécifiques et/ou en situation de handicap	Sensibiliser les enfants aux handicaps

Volet Citoyenneté et Laïcité du PEDT :

Les actions institutionnelles conduites dans les territoires en partenariat avec les services de l'Etat et des collectivités peuvent venir nourrir le volet citoyenneté du PEDT :

- *Interventions de différents corps dans et en dehors des établissements (gendarmerie, justice, police, pompiers, préfecture, armée, services sociaux).*
- *Développement de stages pour les élèves dans les services publics et de stages civiques qui permettent de valoriser les missions des services publics et de participer à la transmission des valeurs de la République.*
- *Promotion de l'apprentissage et de l'exercice de la démocratie dans le temps extrascolaire par la participation aux conseils municipaux, départementaux et régionaux de jeunes qui permettent d'acquérir une expérience concrète et personnelle des principes de la République.*

Existe-t-il des actions éducatives cohérentes, visant à promouvoir les valeurs de la citoyenneté et de la laïcité du sur les différents temps de l'enfant ?

☒ oui ❑ non

Si oui, indiquer les modalités :
- Proposer une démarche et des activités autour de l'éco-responsabilité
- Amener l'enfant à s'approprier les valeurs citoyennes par le biais d'animations ludiques
- Adapter les activités aux âges des enfants
- Favoriser la prise de parole et l'écoute des enfants durant les activités
- Etablir des relations de collaboration entre le CIAS et les associations locales

PROJET

B/ LE TEMPS SCOLAIRE

1 / Indiquez la liste des établissements scolaires concernés, ainsi que le nombre d'enfants par école en séparant l'école maternelle de l'école élémentaire.

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :
- Nombre d'école maternelle : 5
- Nombre d'école élémentaire : 5

Groupes scolaires de Génicourt-sous-Condé, Vaubecourt, Nubécourt, Triaucourt et Pierrefitte-sur-Aire

Public concerné : Effectifs 2025-2026
- Nombre total d'enfants : 389
- Moins de trois ans : 15 enfants TPS
- Entre trois et cinq ans : 130 enfants de PS à GS
- Niveau élémentaire : 244 enfants de CP à CM2

2 / Tableau sur les temps d'enseignements, les activités pédagogiques complémentaires et le Projet d'école :

Les 3 rubriques ci-dessous sont à compléter pour chaque école de la commune ou de l'EPCI.

-Tableau sur les temps d'enseignement

Commune	École	Heures d'entrée et de sortie (enseignement)			Durée/jour
		Jour	matin	après-midi	
SEUIL D'ARGONNE	Groupe scolaire Les Crayons de l'Argonne	lundi	…9h……	……16h30…	……6h……
		mardi	…9h……	……16h30…	……6h……
		mercredi	…….	……	……..……
		jeudi	…9h……	……16h30…	……6h……
		vendredi	…9h……	……16h30…	……6h……
		samedi	……	……	……
				……	…….
				……..	TOTAL SEMAINE: ……24 heures

- Les APC : Activités Pédagogiques complémentaires :

Jours et horaires (par école) : Le mardi de 16h30 à 17h30
Ces horaires permettent-ils aux élèves de bénéficier des transports ? ❑ oui ☒ non

Axe 1 : Projet « Voyage dans le temps »
Axe 2 : Projet « L'école du dehors » : Les sorties ont lieu tous les vendredis matin durant toute l'année.

Les objectifs prioritaires :
-Amélioration de l'attente, de la motivation et de la coopération entre élèves
-Stimulation de la motricité, de la créativité et de la curiosité naturelle
-Ancrage direct de l'éducation au développement durable par l'observation du vivant.

PROJET

Commune	École	Heures d'entrée et de sortie (enseignement)			Durée/jour
		Jour	matin	après-midi	
VAUBECOURT……..	Groupe scolaire Les Champs de l'Aisne……..	lundi	……9h……	……16h30…	……6h……
		mardi	……9h……	……16h30…	……6h……
		mercredi	……	……	……
		jeudi	……9h……	……16h30…	……6h……
		vendredi	……9h……	……16h30…	……6h……
		samedi	……..	……	……
				……..	…….
					TOTAL SEMAINE: …..24…heures

Jours et horaires (par école) : le mardi de 16h30 à 17h30
Ces horaires permettent-ils aux élèves de bénéficier des transports ? ❑ oui ☒ non

Pas de grand projet année 2026/2027
Axe 1 : Projet piscine

Commune	École	Heures d'entrée et de sortie (enseignement)			Durée/jour
		Jour	matin	après-midi	
NUBECOURT……..	Groupe scolaire de la Vallée de l'Aire……..	lundi	……9h……	…16h30……	……6h……
		mardi	……9h……	…16h30……	……6h……
		mercredi	……	……	……
		jeudi	……9h……	…16h30……	……6h……
		vendredi	……9h……	…16h30……	……6h……
		samedi	……..	……	……
				……..	…….
					TOTAL SEMAINE: …..24…heures

Les APC : Activités Pédagogiques complémentaires :

Jours et horaires (par école) : le mardi de 16h30 à 17h30
Ces horaires permettent-ils aux élèves de bénéficier des transports ? ❑ oui ☒ non

<u>Axe 1 : Projet cinéma</u>
Objectifs principaux :

-Découvrir le cinéma comme art : initier les enfants à la culture cinématographique et aiguiser leur regard de spectateur.
-Fréquenter les salles obscures : inciter les élèves à s'approprier le cinéma comme un lieu de partage, de culture et de lien social.
-Créer une pratique collective : vivre une expérience artistique commune autour d'un projet de classe.

PROJET

Commune	École	Heures d'entrée et de sortie (enseignement)			Durée/jour
		Jour	matin	après-midi	
GENICOURT…… ……..	Groupe scolaire du Pré vert…… …..	lundi mardi mercredi jeudi vendredi samedi	……9h…… ……9h…… …… ……9h…… ……9h…… ……..	……16h30… ……16h30… …… ……16h30… ……16h30… ……..	……6h…… ……6h…… …… ……6h…… ……6h…… …… ……. TOTAL SEMAINE: …..24…heures

- Les APC : Activités Pédagogiques complémentaires :

Jours et horaires (par école) : le mardi de 16h30 à 17h30
Ces horaires permettent-ils aux élèves de bénéficier des transports ? ❑ oui ☒ non

Axe 1 : Projet « Lire est faire lire »
Les objectifs principaux :

-transmettre le goût de la lecture
-favoriser les échanges entre générations

Commune	École	Heures d'entrée et de sortie (enseignement)			Durée/jour
		Jour	matin	après-midi	
PIERREFITTE SUR AIRE…… ……..	Ecole du Bonh'Aire…… ……..	lundi mardi mercredi jeudi vendredi samedi	……9h…… ……9h…… …… ……9h…… ……9h…… ……..	…16h30…… …16h30…… …… …16h30…… …16h30…… ……..	……6h…… ……6h…… …… ……6h…… ……6h…… …… ……. TOTAL SEMAINE: …..24…heures

- Les APC : Activités Pédagogiques complémentaires :

Jours et horaires (par école) : le mardi et le jeudi de 16h15 à 17h15
Ces horaires permettent-ils aux élèves de bénéficier des transports ? ❑ oui ☒ non

Axe 1 : Projet « Plock, arts du cirque et arts de la rue »
Objectifs principaux :

-Améliorer la motricité globale et fine des enfants
-Favoriser l'écoute et la confiance en soi
-Renforcer le climat scolaire par l'effort collectif et le respect mutuel

PROJET

C/ LE TEMPS PERISCOLAIRE

La prise en charge des enfants doit être assurée de manière à garantir la continuité du temps scolaire sur la semaine et l'année et repose également sur la **mise en place**, par la municipalité, **d'activités périscolaires adaptées à l'organisation de la semaine scolaire** proposée.

2 types d'organisations sont possibles :

- **la garderie périscolaire**, où les enfants peuvent pratiquer des activités de leur choix (jeux libres, dessin, temps calme…..) **sans intervention pédagogique** du personnel d'encadrement,
- **l'accueil collectif de mineurs sur le temps périscolaire** qui se distingue de la garderie par **une plus-value éducative**, liée aux activités diversifiées organisées sur un temps minimum d'une heure qui y sont organisées et à l'encadrement qui repose sur **une équipe pédagogique qualifiée**,

A / Mode de fonctionnement :

1 : Souhaitez-vous organiser les activités périscolaires

- en accueil collectif de mineurs (ACM) ; ☒ oui ❑ non

⇨ déclaration obligatoire auprès du service jeunesse et sports de la DDCSPP de la Meuse. **UNIQUEMENT LE MERCREDI**

- en garderie **POUR LES GARDERIES PERISCOLAIRES** ☐ oui ☒ non

2 : Si votre choix s'est porté sur l'accueil collectif de mineurs :

- Quels sont les différents temps du périscolaire qui seront déclarés en ACM ?

2.1Les jours d'école

- le matin ❑ oui ☒ non
- le midi ❑ oui ☒ non
- l'après-midi ❑ oui ☒ non
- le soir ❑ oui ☒ non

2.2 Le mercredi dans le cadre du plan mercredi

Afin de répondre aux besoins et aux attentes des parents, de leurs enfants et des professionnels du secteur de l'animation socio-culturelle, il s'agit de créer les conditions afin que le mercredi soit un temps éducatif utile aux enfants, quelle que soit l'organisation du temps scolaire de la collectivité.

Le plan mercredi s'adresse à tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM2.

L'objectif est de :
- renforcer la qualité des offres périscolaires : sport, culture, nature,

PROJET

- promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi,
- favoriser l'accès à la culture et au sport,
- réduire les fractures sociales et territoriales.

Il s'agit de mettre en place un accueil de loisirs :
- avec des activités ambitieuses (culturelles, artistiques, sportives, etc…),
- dans le respect des goûts et du rythme de l'enfant,
- en dialogue avec les écoles et en lien avec chaque territoire.

- le mercredi matin ☒ oui ❑ non
- le mercredi après-midi ☒ oui ❑ non
- repas le temps de midi ☒ oui ❑ non

2.2.1 : Les partenaires associatifs :

Quels sont les acteurs (culturels, associatifs, sportifs,…) partenaires du plan mercredi :
Le Vent des Forêts, Au Fil de l'Aire, PLUME, l'ACT, Meuse Nature Environnement, les bibliothèques du territoire etc

2.2.2 : indiquez les lieux où se déroulent les accueils collectifs de mineurs, les activités, ainsi que les horaires d'ouverture :
Semaine paire : Groupe scolaire du Bonh'Aire, 4 chemin des Auchottes 55260 PIERREFITTE SUR AIRE

Semaine impaire : Groupe scolaire de Vaubecourt, 15 rue Ernest Chaudon 55250 VAUBECOURT

De 8h à 17h (accueil possible à 7h30 sur demande)

2.2.3 : montrez comment l'organisation spécifique du mercredi s'inscrit dans la logique de la charte qualité :

- ***La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant :***

  - Mise en cohérence entre projet(s) d'école et projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Le projet pédagogique annuel des Mercredis Récréatifs reprendra les grandes thématiques des projets scolaires. Dans la mesure du possible, des actions complémentaires aux projets scolaires pourront avoir lieu sur les Mercredis Récréatifs.

PROJET

- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (lien inter-direction) :

La référente du service enfance-jeunesse en charge du suivi et de la coordination du PEDT assistera à la réunion de rentrée avec les directeurs d'établissements scolaires du territoire afin de s'assurer de la continuité pédagogique et de la complémentarité entre le temps périscolaire et le temps scolaire.

- Charte d'utilisation des locaux et du matériel) :

L'accueil des Mercredis se fera dans les locaux des établissements scolaires propriété de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne. Une convention d'utilisation des locaux sera signée entre le CIAS et les directeurs des établissements scolaires.

- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) *:*

- Inclusion des enfants en situation de handicap :

Le dispositif des Mercredis Récréatifs doit être en mesure:
- d'accompagner les enfants porteurs de handicap de façon personnalisée
- de définir avec l'équipe encadrante les modalités de prise en charge adaptée
- dévaluer l'adaptabilité de l'équipe aux attentes et possibilités de l'enfant

- Mixité sociale :

Les enfants accueillis sur les Mercredis Récréatifs sont d'origines et de situation sociale de tout horizon.
La tarification progressive en lien avec le quotient familial des foyers doit favoriser l'accès aux familles défavorisées et donc la mixité sociale.

- Gratuité ou tarification progressive :

La collectivité a fait le choix de pratiquer des tarifs progressifs selon le quotient familial des familles.

-Précisez les tarifs appliqués:

Délibération n° DCA_2026_xx du jeudi 15 octobre 2026

TARIF POUR 1 ENFANT		A la carte	
	Quotient Familial CAF	½ Journée	1 Journée
Codecom ou scolarisé sur le territoire	0 à 750	4.5 €	9 €
	751 à 1200	5 €	10 €

PROJET

	> 1200	6 €	12 €
Hors Codecom	0 à 750	6 €	12 €
	> 750	7 €	14 €
-8% à partir du 2ème enfant			
+ 1.25 euros pour tout accueil entre 7h et 8h			

- Modalités d'information des familles :

Les familles sont informées de l'ouverture des inscriptions par e-mail, via les réseaux sociaux (FB, Portail Famille, Panneaux Pocket, site internet)

Mise en valeur de la richesse des territoires :

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel :

Les associations du territoire interviendront sur les Mercredis Récréatifs à la fois pour valoriser leurs actions, informer les familles de leurs programme respectifs et sensibiliser au bénévolat.
Des sorties seront organisées sur le territoire et ses alentours.

- Partenariats avec les établissements culturels, les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques):

Ces partenariats s'inscrivent dans la découverte du territoire.

- Implication des habitants dans les projets pédagogiques :

Les familles du territoire sont régulièrement sollicitées pour exprimer leurs besoins et leurs attentes concernant les services du CIAS.
De plus, les parents d'enfants accueillis sur le dispositif des Mercredis Récréatifs participent à son évaluation.

Le développement d'activités éducatives de qualité :

- Activités conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties :

PROJET

Ateliers pratiques artistiques avec la compagnie Logos en résidence sur le territoire, ateliers art du cirque avec le Persée Circus de Verdun, Visite des métiers d'Azannes sur un programme éducatif, animation "lire et faire lire" avec la bibliothèque de Vaubecourt, cinéma (projection en salle), des temps régulier seront proposé aux enfants en extérieur, sortie sur les parcours du Vent des forêts en présence d'artistes et/ou d'intervenant nature.

- Participation aux activités fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille :

Activités proposées aux enfants tout au long de l'année, sortie piscine en fin d'année scolaire, activités manuelles sur les temps fort, Noël, fêtes des mères et pères.

- Activités le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

A définir

D/ LE TEMPS EXTRASCOLAIRE:

Indiquez les temps de vacances où vous mettez en place au minimum un accueil collectif de mineurs.

• La Toussaint	☒ oui	❑ non
• Noël	❑ oui	☒ non
• Les vacances d'hiver	☒ oui	❑ non
• Les vacances de Printemps	☒ oui	❑ non
• Le mois de juillet	☒ oui	❑ non
• Le mois d'août	☒ oui	❑ non

E/ MODALITES D'EVALUATION DU PROJET :

1 / Composition du comité de pilotage :
Les partenaires signataires du PEDT, les représentants des parents, les associations partenaires, le directeur ou le représentant de chaque école,….
- Le président du Centre Intercommunal d'Action Sociale De l'Aire à l'Argonne
- La Vice-présidente en charge de la cohésion sociale du territoire, du Contrat local de Santé et des garderies
- Les Services Départementaux de l'Education Nationale de la Meuse
- Le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse ou son représentant
- Le directeur de la MSA Marne Ardennes Meuse ou son représentant

PROJET

2 / Modalités du pilotage :
Le comité de pilotage doit se réunir une fois par an et un bilan doit obligatoirement être transmis aux signataires du PEDT.

Ce comité de pilotage sera mutualisé avec le comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale afin d'éviter la sursollicitation des partenaires.

3 / Eléments prévus dans le bilan/ évaluation du projet :
Enquête auprès des familles, la liste des activités proposées aux enfants, l'accompagnement à la formation des animateurs, …

Chaque année, un bilan du dispositif des Mercredis Récréatifs retracera la fréquentation, les animations réalisées, les points forts et les pistes d'amélioration du dispositif.

PROJET

Personnes ressources

- Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse :

Bénédicte LINARD, conseillère technique action sociale.
Benedicte.linard@cafbar-le-duc.cnafmail.fr

- Direction des services départementaux de l'Education Nationale:

Mireille FICK, correspondante PEDT à la DSDEN.
Tel : 03 29 76 69 84
mireille.fick@ac-nancy-metz.fr

Dimitri KLAUS, Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse
Tel : 03 29 77 58 30
dimitri.klaus@ac-nancy-metz.fr

PROJET